

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'économie, des finances
et de la relance

Décision du 30 septembre 2021 portant nomination d'un membre du conseil d'école de Télécom SudParis

NOR : ECOG2129445S

Le ministre de l'économie, des finances et de la relance,

Vu le décret n° 2012-279 du 28 février 2012 modifié relatif à l'Institut Mines-Télécom, notamment son article 22 ;

Vu l'arrêté du 18 avril 2012 modifié relatif à Télécom SudParis, notamment le 3° de son article 1-1,

Décide :

Article 1^{er}

Sur proposition de la ministre chargée de l'enseignement supérieur madame Boyer (*Anne*), conseillère scientifique et pédagogique auprès de la direction générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle est nommée membre du conseil d'école de Télécom Sud Paris, en qualité de représentante de l'Etat.

Article 2

Le directeur de Télécom SudParis est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée au *Bulletin officiel* de l'administration centrale des ministères économiques et financiers.

Fait le 30 septembre 2021

Pour le ministre et par délégation :
Par empêchement du vice-président
du Conseil général de l'économie, de l'industrie,
de l'énergie et des technologies,
Le chef de la mission de tutelle des écoles,

V. THÉRY